

Compte rendu du Conseil d'administration du 29 novembre 2007

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17 heures 30.

A l'unanimité, le secrétariat de séance est confié au principal adjoint, Madame Clément.

Adoption du compte rendu de la séance du 12 novembre :

Sont demandées les corrections suivantes :

- A la demande des enseignants : page 6, dans les questions diverses, à propos des travaux « pôle de Vie Scolaire, FSE et infirmerie » : remplacer « pour demander s'il est possible que, lors des travaux, la salle du FSE soit mise sous alarme » par « les enseignants demandent que la salle du FSE soit mise sous alarme le plus rapidement possible ».

- A la demande de l'APLE, fédération de parents d'élève :

1- Page 6, question 22, corriger la faute d'orthographe : remplacer « s'étant » par « s'étend ».

2- Page 6, question 18, à propos de la fréquentation de la demi-pension : les chiffres annoncés sont en contradiction avec les pourcentages de la demi-pension donnés dans le bilan scolaire de l'année 2006/2007.

Cela s'explique par le fait qu'il y a eu changement dans le système de demi-pension : désormais, l'établissement est revenu au système du forfait.

La fréquentation de la demi-pension est bien en augmentation en cette rentrée. Davantage de repas sont servis chaque jour car, désormais, les élèves demi-pensionnaires sont tenus de prendre tous les repas au collège. La base du calcul n'est pas la même que celle qui avait été adoptée au moment du bilan annuel.

Adoption du compte-rendu du CA du 12 novembre en tenant compte des modifications :

2 voix contre

2 abstentions

19 pour.

Le compte-rendu est adopté.

I - Domaine budgétaire.

1) Don du foyer.

Le foyer, en charge de la gestion des photographies scolaires, remet au collège le produit issu de la marge bénéficiaire de l'année 2007/2008, pour un montant de 4200€, somme qui servira au financement d'activités pédagogiques.

Vote : 23 pour.

2) Budget 2008.

Mme Motrot, gestionnaire, présente le budget 2008 arrêté en dépenses et en recettes, pour un montant de 452 026,29€.

Vote : 20 pour 3 abstentions.

3) Etat prévisionnel de la commande publique (EPCP).

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer les marchés, selon la répartition par familles homogènes de fournitures et de services ainsi que par opération de travaux qui figurent sur l'état prévisionnel de la commande publique annexé au budget de l'exercice 2008.

Vote : 20 pour 3 abstentions.

4) Présentation des contrats.

Il est présenté pour l'exercice 2008 les contrats actuellement en cours.

Vote : 23 pour.

II – QUESTIONS DIVERSES.

5) Accompagnement éducatif après la classe et horaires de fermeture du collège.

Le Chef d'établissement explique que « l'accompagnement éducatif après la classe » sera généralisé à tous les collèges à la rentrée prochaine.

Le Conseil Pédagogique du 14 janvier réfléchira aux modalités d'organisation et un CA, courant mars ou avril, sera convoqué à ce propos.

Mais, à l'heure actuelle, l'urgence est de modifier, pour la rentrée 2008, les horaires de fermeture du collège.

Actuellement, les cours se terminent à 17 heures et le collège est fermé à 17 h 30, sauf réunion exceptionnelle ou rendez-vous avec des parents.

Le chef d'établissement propose que l'heure de fermeture soit de 18 heures, à la rentrée 2008.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6) Fin du contrat de M. Stempell, CAE qui travaille au CDI.

Madame Ragot, professeur propose aux membres du CA une motion relative aux emplois précaires :

« L'établissement bénéficie depuis février 2005 de la présence au CDI de Monsieur Stempell.

Monsieur Stempell a été engagé par le biais d'un Contrat d'Aide à l'Emploi, contrat de droit privé précaire renouvelable tous les 6 mois pour une durée de deux ans maximum.

Il va donc devoir nous quitter au mois de Décembre 2007.

Monsieur Stempell remplit parfaitement ses fonctions au CDI et s'est même investi au niveau du Foyer Socio-Educatif dans la vie de l'établissement, d'autre part c'est un travailleur handicapé.

Sa présence est indispensable au bon fonctionnement du CDI dans l'établissement.

Nous demandons donc qu'une solution soit trouvée afin qu'un nouveau contrat puisse être signé avec lui ce qui permettrait :

- à l'Etat de participer à la politique d'intégration des travailleurs handicapés qu'il prône ;*
- à notre établissement de fonctionner correctement ;*
- de valider les compétences acquises par Monsieur Stempell et de lui permettre de continuer à travailler dans les mêmes conditions ».*

Le chef d'établissement explique que, d'une part, M. Stempell est arrivé à la fin de son contrat et que, d'autre part, 5 emplois de CAE ont été attribués à l'établissement : 3 ont été attribués à la Vie Scolaire et 2 aux secrétariats.

Mais elle se propose d'écrire à l'Inspection académique pour signaler la situation particulière de M. Stempell.

Vote de la motion :

- 1 abstention
- 22 pour.

La séance est levée à 18 heures 55 minutes.

La présidente,

La secrétaire de séance,

M.Giovacchini

G.Clément